

Quand forer tue: le secret bien gardé de l'épopée du gaz de Lacq (1/2)

PAR JADE LINDGAARD

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 27 AVRIL 2016



C'était le plus gros site de production de gaz en France. Une fierté nationale, une mythologie fondatrice des prétendues Trente Glorieuses. Cinquante ans après son ouverture, on découvre une inquiétante surmortalité parmi les riverains du gisement de Lacq. Mais ce sujet dérange les pouvoirs publics qui ont jusqu'ici enterré ou refusé les études épidémiologiques. Premier volet de notre enquête.

Un jour, l'Amérique a surgi en Béarn. À Lacq, dans l'arrière-pays de Pau, on découvre du gaz, un gisement pléthorique. Une manne. C'étaient les années 1950. La Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), ancêtre du groupe Elf, démarre l'exploitation d'un des plus gros gisements français d'hydrocarbures. Une usine sort de terre, puis une autre. Des plateformes industrielles surgissent dans les champs de blé et de maïs. La première ville nouvelle de France, Mourenx, se construit. Des tours s'élèvent, des barres s'allongent pour loger les travailleurs qui affluent d'Espagne et des rapatriés d'Algérie. Les ouvriers bénéficient du statut minier et empochent de bonnes payes. Parfum de ruée vers l'or. En 1960, Nikita Khrouchtchev, premier secrétaire du Parti communiste d'Union soviétique, visite la cité champignon, érigée en vitrine de la modernité à la française : technologie,

natalité bondissante et souveraineté énergétique. Lacq fournit une bonne partie de la consommation de gaz en France.



Rond-point à l'entrée de la ville de Lacq, avril 2016. (JL)

Chacun savait que le gisement ne serait pas éternel. Mais personne n'imaginait à quel point il serait toxique. En 2002, un demi-siècle après le début de l'épopée de Lacq, des chercheurs font une autre découverte : à proximité de l'usine, une surmortalité est détectée. Mais leur étude n'est pas transmise au grand public. Les années passent. Aucune autre enquête épidémiologique n'est initiée par les pouvoirs publics. Le secret peut bien rester gardé quelques années de plus.

C'est pour briser cette omerta qu'une association locale de défense de l'environnement, la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso), la publie aujourd'hui et interroge les pouvoirs publics : que faites-vous pour comprendre ce qui s'est passé autour de Lacq ? Le site de forage le plus prestigieux de la V^e République a-t-il prospéré au détriment de la vie de ses riverains ? Quarante pages, des tableaux de chiffres bruts, des cartes d'exposition au risque et une conclusion glaçante : l'étude « met en évidence une surmortalité dans la zone définie comme exposée la plus proche de l'usine de Lacq par rapport à des zones éloignées ». L'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped), auteur de ce rapport de 2002, définit trois zones : une aire « exposée » au risque, constituée de 22 communes situées « sous le vent » de l'usine de Lacq, soit 23 000 habitants environ, et deux autres zones, non impactées *a priori*. Entre 1968 et 1998, ils établissent une surmortalité de 14 % pour les personnes de moins de 65 ans vivant dans la zone directement à proximité de l'usine de

Lacq, par rapport aux habitants de la zone témoin la plus éloignée, à 12 kilomètres du site industriel. Mais les pourcentages sont des outils abstraits et froids. Ils ont donc pris la peine de compter les vies humaines qu'ils représentent. Au total, ils décomptent 136 décès supplémentaires parmi les 1 124 morts recensées sur une période de 31 ans. Plus de quatre disparitions par an.

Si l'on étudie les décès toutes causes confondues (en dehors des accidents), « *un risque de mortalité significativement plus élevé est observé chez les hommes de moins de 65 ans* » dans la zone la plus exposée. La tendance à la surmortalité apparaît dès 1976 et s'amplifie au cours du temps, pour atteindre 30 % sur la période 1991-98.

L'étude épidémiologique suit pas à pas la dégradation de la santé des habitants du bassin de Lacq. Jusqu'au milieu des années 1970, ils meurent moins de tumeurs de l'appareil respiratoire que la moyenne des habitants de la région Aquitaine. Mais cette sous-mortalité diminue, puis disparaît à partir de 1990. Pour l'ensemble des cancers, une surmortalité de 30 à 40 % est repérée entre 1991 et 1998 dans la zone exposée, alors qu'elle connaissait une sous-mortalité avant 1976.

« Urgence à savoir »

Que s'est-il passé ? Les chercheurs ne sont pas capables de l'expliquer. Il n'existe aucune preuve d'un lien de causalité directe entre la présence de l'usine et les morts supplémentaires du bassin de Lacq, écrivent-ils. En revanche, leurs résultats « *soulèvent la question d'une possible relation* » entre l'activité industrielle du bassin de Lacq et l'évolution de la mortalité, ainsi que d'un « *possible impact sanitaire des polluants émis par cette industrie* ». Ils appellent à conduire des travaux supplémentaires.

Pourtant, depuis 14 ans, ces recherches n'ont pas eu lieu. L'Agence régionale de santé (ARS) a reçu l'étude, puis a mené une évaluation des risques sanitaires, qui a révélé en 2007 que les habitants – y compris dans les écoles, les crèches, les hôpitaux et les maisons de retraite – étaient exposés à plus de 140 substances différentes dans l'air de Lacq. Des mesures ont été prises pour réduire la présence des

cinq molécules jugées les plus préoccupantes. Mais ces études « *ne prennent en compte que les polluants atmosphériques et non le risque global* », « *ne tiennent pas compte de l'éventuelle exposition professionnelle et ne sont pas en mesure d'estimer d'éventuels effets-cocktails* », c'est-à-dire l'effet cumulé des molécules, analyse la Cour des comptes dans un référé adressé au gouvernement en janvier 2015. Elle signale que la recommandation d'un nouveau rapport sur l'impact sanitaire des habitants n'a pas été suivie.



Autre manquement des pouvoirs publics : l'échange d'informations anonymes entre la médecine du travail et les services de santé publics prévu par le Plan national santé n'a pas été mis en place. Rien n'a été tenté pour comprendre si les forages gaziers de Lacq tuent. Le 14 octobre 2013, Total arrête la production de gaz commercial à Lacq. En novembre, un supplément gratuit dans les éditions du journal *Sud Ouest* célèbre l'histoire qui « *continue* ». La mauvaise odeur du mercaptan, marqueur olfactif utilisé pour repérer les fuites de gaz, est évoqué. Pas un mot sur les dangers sanitaires. Le peu d'hydrocarbures restant à Lacq doit servir aux industries chimiques qui ont pris le relais sur le site et aux alentours : transformation du soufre, polymères, lauryl-lactame, nitrates d'ammonium, fibre de carbone, nanotubes de carbone, agrocarburant. En tout, 20 sites industriels pouvant représenter des dangers pour leur environnement (ICPE) se côtoient sur le bassin.

Pour la Sepanso, « *la prétendue culture du risque industriel dont se vantent les industriels, politiques et leurs communicants, est inexistante à Lacq. Les risques sont passés sous silence* » et c'est « *scandaleux* ». L'association réclame une nouvelle étude épidémiologique, un observatoire de

la population et la délocalisation des études sanitaires hors de la tutelle de l'agence régionale de santé, « *qui a failli à sa mission* ».

Médecin urgentiste à Bayonne, nouvel habitant du Béarn et adjoint à la mairie de Laà-Mondrans, commune située à une vingtaine de kilomètres de Lacq, Loïc Coudry fait partie des rares élus locaux qui ont écrit à la ministre de la santé, Marisol Touraine, pour demander une nouvelle expertise sur l'impact sanitaire des industries du bassin de Lacq. « *Cela fait 14 ans que l'étude de l'Isped est sortie, et personne ne s'est posé la question du lien entre les industries chimiques et la santé des gens ? En tant que médecin, ça me pose un problème. Les personnes nées après l'ouverture du site en 1949 vont-elles vivre moins longtemps ? Vont-elles tomber plus malades ? Il y a une vraie urgence à le savoir. Il est choquant que l'état de santé de la population ne soit pas surveillé en permanence. On s'approche de la situation du Mediator.* » Michel Rodes, secrétaire de la Sepanso Aquitaine, refuse « *cette politique de l'autruche* ». Pour Patrick Mauboulès, ancien délégué CGT de Total exploration production France (TEPF), l'entité qui exploitait récemment le gaz de Lacq, et aujourd'hui membre de l'association de défense de l'environnement Sepanso : « *La moindre des choses, c'est de faire la suite de la courbe qui remonte !* »

En réalité, dès qu'ils ont découvert le gisement de Lacq, les ingénieurs en ont compris la particularité : il contient beaucoup d'hydrogène sulfuré (16 %). L'usine de désulfuration de ce gaz brut produit du soufre mais rejette beaucoup de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'atmosphère : 700 tonnes par jour. Ce polluant primaire peut causer des difficultés à respirer, des maladies respiratoires et des cancers. À partir de 1958, chaque année, trois milliards de mètres cubes de gaz sont sortis des sous-sols.

Le « petit cœur sensible » de Valérie Péresse



Alarme sur la place centrale d'Artix, tout près du site de Lacq. (JL)

L'État a-t-il voulu occulter leur impact sur la santé des riverains ? L'agence régionale de santé le dément et assure avoir « *pris en compte* » la situation du bassin de Lacq. En octobre 2015, alors qu'une association de riverains se crée pour dénoncer une vague d'odeurs très irritantes, elle saisit l'Institut national de veille sanitaire (INVS) sur l'opportunité d'une nouvelle étude épidémiologique. Près de quinze ans après la première alerte. Leur réponse n'a toujours pas été rendue. Elle dit avoir transmis l'étude à tous les maires concernés dès 2002 – ce que la Sepanso conteste. Mais elle en minimise la portée par une présentation tronquée. Dans un communiqué de presse daté du 9 mars 2016, elle affirme que l'étude conclut à « *une sous-mortalité de 13 % sur les zones étudiées* ». C'est bien ce qu'écrivent les épidémiologistes. Sauf qu'ils ajoutent que ce n'est pas vrai pour les maladies de l'appareil respiratoire. Dans leur résumé, le premier point clef mis en exergue indique : « *surmortalité chez les moins de 65 ans, en particulier pour les causes cancéreuses.* » Le communiqué de l'ARS crée une confusion au détriment du message des chercheurs.

Joint par Mediapart, le responsable du pôle de santé publique et environnementale de l'ARS, Michel Noussitou, nie l'existence d'une surmortalité dans le bassin de Lacq et refuse d'employer ce terme « *connoté* ». « *Vous voulez faire le buzz avec un mot qui a un sens très particulier en épidémiologie* », affirme-t-il, concédant tout juste l'existence d'une « *différence de mortalité* ». Il y a eu selon lui « *moins de sous-mortalités* ». Une surmortalité « *est toujours relative* ». À ses yeux, « *quand on parle de surmortalité, cela veut dire qu'on suspecte quelque chose* ».

Et il ajoute que l'« auteur » du rapport – en fait ils sont quatre – n'était qu'un « étudiant ». Contacté par Mediapart, l'un de ces spécialistes, devenu un épidémiologiste reconnu, confirme la validité de leur méthode et de ses résultats. « *Quand un résultat dérange, on met en cause la méthode* », dit-il. Il ajoute que l'étude n'a pas été publiée à l'époque dans une revue scientifique car « *il y avait des injonctions* » en provenance de la préfecture. Mais Jean-Marc Tourancheau, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées-Atlantiques entre 2001 et 2006, « *ne se souvient pas* » : « *Vous comprenez, c'était il y a 14 ans.* »



Entrée du site d'Arkema sur le site de Lacq. (JL)

Pour Michel Noussitou, de l'ARS, « *ce type d'étude ne permet pas de conclure* » car le bassin de population n'est pas assez important. « *Le rapport se lit dans son ensemble, il ne faut surtout pas en extraire un paragraphe. C'est un équilibre entre tout cela. Il ne permet pas de conclure ni dans un sens ni dans un autre.* » Lors d'une seconde conversation téléphonique, il s'emporte : « *Prenez du recul par rapport à vos certitudes !* » Devant le Haut Conseil de la santé publique, il a déclaré en 2009 que « *dans le cas de Lacq, la demande sociale vis-à-vis de l'environnement ou de problèmes de santé repérés n'est pas très importante. Le lancement d'une étude fait courir le risque de briser la paix sociale, la population étant amenée à penser que les investigations en cours sont motivées par la suspicion du problème* ». Il précise aussi que la décision avait été prise de ne pas conduire d'étude épidémiologique complémentaire de celle de 2002, car son utilité semblait « *discutable* » et son coût élevé. Devant le même conseil, le responsable départemental de l'environnement pour l'État (Dreal), Yves Boulaigue,

reprend lui aussi en 2010 l'idée qu'une étude épidémiologique n'est pas possible à Lacq « *à cause des effectifs trop faibles* ».

Pendant de longues années, la puissance publique s'en est remise aux industriels pour mesurer les émissions de substances dangereuses et garantir le respect des normes. Mais dans l'histoire récente, ils ont souvent été pris en défaut de ne pas appliquer leurs obligations. L'étude de 2002 signale de « *fréquents* » dépassements de seuil (de recommandation mais aussi d'alerte) de dioxyde de soufre, bien qu'il puisse causer des difficultés à respirer et des maladies respiratoires. L'Union européenne a ouvert un contentieux avec la France pour non-respect des quotas d'émissions de SO₂ entre 2005 et 2008. Dans son référé de 2015, la Cour des comptes explique que les émissions de tétrachlorure de carbone, substance suspectée d'être cancérigène pour l'homme, ont été « *très fortement* » supérieures aux limites autorisées, sur l'usine d'Arkema à Mont, commune du bassin de Lacq. Cette unité se spécialise dans la production de Lactame 12, un composant utilisé pour fabriquer des pièces techniques automobiles et des revêtements de tuyaux pour l'industrie pétrolière. Elle a été fondée par Elf, puis reprise par Total et cédée par le pétrolier lors de la fermeture des forages commerciaux de gaz en 2013. En 2012, l'État découvre que les émissions de l'usine étaient depuis des années « *sans commune mesure* » avec la limite fixée par arrêté préfectoral, décrit la Cour. En 2011, elles sont sept fois supérieures aux quotas alloués pour toute l'Europe (interdit de production depuis 1996, le CCl₄ fait l'objet de dérogations dans certains cas). L'entreprise doit réduire ses émissions. Elle parvient à se voir attribuer la majeure partie des quotas européens de cette substance toxique, ce qui lui permet de régulariser ses rejets du point de vue de la norme, sans les réduire autant qu'elle aurait pu y être obligée. La Cour des comptes remarque aussi des problèmes de stockage de matières dangereuses, souvent laissées dans des

véhicules citernes ou des wagons : une partie du risque est reportée sur les transports, les contrôles sont trop peu nombreux.



Le centre-ville de Mourenx, première ville nouvelle en France. (JL)

Le bassin de Lacq figure parmi les points noirs du Plan national santé-environnement. À Mont, les pollutions des sols impactent la nappe phréatique. À Mourenx, l'eau de la nappe est colorée en son point de résurgence et l'usage des eaux souterraines est restreint. Il a fallu attendre 2013 pour qu'un arrêté préfectoral prescrive l'arrêt du panache de pollution hors du site industriel d'Arkema à Mont. La station d'épuration de Lacq, Mont et Mourenx a reçu une mise en demeure préfectorale en 2011 à la suite des rejets de substances médicamenteuses dans la rivière voisine, le gave de Pau.

Élus, représentants de salariés, associations, représentants de l'État et industriels ont l'occasion de se réunir dans le cadre des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) et des conseils départementaux, de l'environnement et des risques sanitaires et

technologiques (Coderst). Mais les rendez-vous sont irréguliers. « *Ils se renvoient la balle. Toutes les décisions sont collégiales et anonymes. Ils sont à la fois complaisants envers les industriels et se disent défenseurs de l'intérêt général* », déplore Michel Rodes, le militant associatif qui depuis 40 ans dénonce les dangers du site de Lacq. Des maires de communes avoisinantes sont d'anciens salariés du site industriel. Seuls cinq élus locaux ont accepté de signer une lettre demandant à Marisol Touraine une nouvelle étude épidémiologique. Sur le bassin, la société Yara fabrique du nitrate d'ammonium, très explosif – c'est la substance que produisait l'usine AZF de Toulouse. Elle parvient à faire en grande partie payer par de l'argent public le mur de protection qu'elle fait ériger autour de son site. En 2011, David Habib, député socialiste des Pyrénées-Atlantiques, proche de Manuel Valls, **fait voter une exonération de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** portant sur les injections à 4 000 mètres sous terre d'effluents industriels du bassin de Lacq, qu'il décrit comme « *simplement de l'eau salée* ». Le groupe Total en est le principal bénéficiaire. Lors de l'examen de l'amendement à l'Assemblée, Valérie Pécresse, alors ministre du budget, soutient la proposition du parlementaire : « *Le petit cœur sensible qui continue à battre dans le cœur de la ministre du budget estime qu'en effet ces effluents liquides doivent rester exonérés de la TGAP.* »

Prochain épisode : La fabrique du silence.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.